

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 18 (1984-1987)

Heft: 4

Rubrik: Communications présentées à la Société en 1987

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications

présentées à la Société en 1987

1619. — 16 janvier 1987 (Assemblée générale).

M. Olivier Fatio, président, et M. André Wagnière, trésorier, donnent lecture de leurs rapports annuels. M. Olivier Fatio donne aussi lecture du rapport du vérificateur des comptes, M. Roland Cramer, excusé. La discussion de ces rapports n'est pas demandée et ils sont approuvés à l'unanimité avec décharge au comité.

L'assemblée élit à l'unanimité le comité de la Société pour 1987-1989 dans la composition suivante:

Président:	M.	Marc NEUENSCHWANDER
Vice-président:	M.	André GÜR
Secrétaire:	M.	Guy LE COMTE
Trésorier:	M.	André WAGNIÈRE
Commissaire aux publications:	M.	Olivier LABARTHE
Membres:	M ^{me}	Barbara ROTH-LOCHNER
	M ^{me}	Liliane MOTTU-WEBER
	M.	Patrice DELPIN
	M.	Olivier FATIO

Par acclamation, l'assemblée désigne M^e Colin Martin comme membre correspondant.

Genève et la Savoie pendant la régence de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours. Un agent secret chez les Turrettini en 1676, par M. André GÜR.

Le duc Charles-Emmanuel II a vécu dans l'obsession d'annuler le traité de Saint-Julien, de s'emparer de Genève ou de la ruiner, comme le montre la tentative du port de Bellerive. La guerre paraissait inévitable au Petit Conseil dans sa séance du 27 juillet 1674. Le duc étant mort en juin 1675, quels allaient être les rapports de Genève avec «Madame Royale», la régente? En automne 1675, éclate une grave crise; la Savoie, pour lutter contre la contrebande du sel, veut instituer des nouveaux contrôles sur le transit du sel entre Genève et ses mandements. Or, le transit du sel est garanti par le traité de Saint-Julien; le Petit Conseil décide de faire acheminer de nuit 6 chariots de sel sous escorte

à Jussy. La Savoie prend mal ce qu'elle appelle un attentat et aimerait des excuses. Mais comment les obtenir? Turin hésite sur l'attitude à adopter et la régente envoie à Genève un espion pour sonder les esprits, Eugène Gaspard de Tillier, colonel de la République de Lucques. Les dépêches de cet espion sont conservées à Turin. Tillier, en sa qualité d'habitant de Lucques, approche les milieux du Refuge italien originaire de Lucques, en particulier les Turrettini, les Burlamaqui et les Diodati. Il essaie d'influencer ses interlocuteurs en faveur de la régente. Ses dépêches contiennent d'intéressants renseignements sur cette communauté lucquoise, calviniste, républicaine, mal intégrée dans la cité et qui forme comme une république à part.

Bientôt soupçonné à cause de ses allées et venues, Tillier subit un interrogatoire et décide de partir. Ses rapports à la régente permettent d'apprécier le résultat de sa mission. Tillier a pu mesurer le risque de guerre; fanfaronnades, dira-t-il. Il n'a pu susciter un parti prosavoyard à Genève, même s'il a trouvé quelques Genevois, qui ne sont pas originaires de Lucques, bien disposés. En conclusion, il remarque que les Genevois sont pauvres et fort intéressés; il y aurait là moyen de les amadouer.

1620. — 12 février 1987.

Cadastré et perception administrative du territoire de Genève au XVIII^e siècle, par M^{me} Barbara ROTH.

La Chambre des Fiefs, créée au début du XVIII^e siècle, se trouve aux prises avec le lourd héritage juridique qu'elle cherche à adapter aux exigences de rationalité du Siècle des lumières. Les fiefs de la Seigneurie de Genève se distinguent par leur enchevêtrement géographique, qui oblige les Genevois de veiller au maintien de leurs droits vis-à-vis de puissants voisins, ainsi que par la variété des statuts juridiques des terres, d'où découlent d'interminables contestations et procès. Cet état de fait complique singulièrement la tâche des commissaires à terrier ou commissaires-rénovateurs, chargés de rénover les fiefs de la Seigneurie, c'est-à-dire mettre à jour les documents sur la base desquels sont prélevées les redevances féodales.

La Chambre des Fiefs cherche par différents moyens à simplifier la situation et rendre plus efficace le contrôle de ces fiefs. Elle s'entoure d'experts compétents: le commissaire vaudois Gaulis, au début du siècle, et surtout, à partir de 1721, Jacques-Barthélemy Micheli-du Crest, dont l'influence est déterminante autant pour la confection du célèbre plan Billon que pour les plans cadastraux de la campagne et les opérations de rénovations en général. C'est notamment en matière de techniques d'arpentage, d'échelles, de représentation graphique des fiefs sur les plans que ses innovations sont les plus frappantes. Ces progrès permettent une meilleure connaissance du territoire et une compréhension approfondie des différents statuts juridiques, sans lesquelles les traités de Lyon et de Turin n'auraient pas été possibles.

Dans la seconde moitié du siècle, et grâce à ces traités, le travail de la Chambre des Fiefs se trouve allégé. Elle fait confectionner par les géomètres Mayer une remarquable série de plans cadastraux qui, s'ils sont plus précis et méthodiques que ceux de la première moitié du siècle, ne renoncent pourtant pas à l'inscription des noms des possesseurs sur les parcelles, ce qui entraîne leur vieillissement prématuré. Les efforts de simplification et de rationalisation se traduisent aussi par l'affranchissement des taillables en 1782. L'abolition du système féodal à la révolution constitue en fin de compte l'aboutissement logique d'un processus entamé au début du siècle.

L'image de la femme dans la presse illustrée des années 1920, par M^{me} Monique PAVILLON.

Au début du siècle, le statut de l'image dans la presse change. Elle quitte son rôle de document accessoire et devient source et support du discours informatif. Le texte qui l'accompagne se réduit et n'est plus qu'un commentaire de l'illustration. L'image tient dès lors son propre discours. Est-il possible d'en saisir le sens?

De même, peut-on retrouver dans la presse illustrée des années 1920 des reflets des profonds changements qui marquent la société du temps, dans laquelle les femmes jouent un rôle de plus en plus important?

M^{me} Pavillon l'a tenté en analysant systématiquement trois revues illustrées: *La Patrie suisse*, *Lecture du foyer* et *L'Illustré* entre 1920 et 1930.

Elle distingue trois types, deux modèles, qui concernent la femme suisse, l'un populaire, Heidi, ou la femme sans histoire, l'autre petit-bourgeois, Berthe, la femme dans l'histoire, femme forte s'il en fut. Les étrangères sont des femmes à histoires, dont les journaux livrent une image plutôt péjorative, un contre-modèle.

La figure dominante est celle du modèle populaire, Heidi. Elle apparaît en gros plan, vêtue d'un costume traditionnel, avec une coiffure sage, occupée à des travaux féminins et baissant pudiquement ou humblement les yeux. Les éléments du décor ramènent toujours au monde rural, inchangé depuis les temps heureux de la Suisse primitive. La légende très lapidaire ne fait souvent que renvoyer à un lieu. Même quand elle est plus explicite et donne une indication quant à l'activité, par exemple dans le cas de la brodeuse de Saint-Gall, elle ne fait que souligner le fait que l'image est atypique. Les gravures du XIX^e siècle donnent plus de détails sur la condition des femmes que les beaux portraits des années 20.

On cherche par la répétition de ces images et par l'utilisation des reproductions d'Anker à imposer une image vraie d'une femme vraie et suisse. A l'opposé d'Heidi, Berthe a une histoire, une œuvre (philanthropique, artistique ou pédagogique), elle existe, elle est même louée, mais pas plus que sa compagne elle n'est représentée dans ses activités. Comme la femme populaire, la femme forte ne change pas.

Mais, affaires obligent, l'image féminine projetée par la publicité est bien différente, c'est celle d'une femme moderne, sportive, qui goûte à la vie et qui,

paradoxalement, se rapproche du portrait de Lily, Mary ou Ninon, les étrangères, les femmes à histoires.

1621. — 12 mars 1987.

Images et réalités du luxe à Genève au XVII^e siècle, par M^{lle} Corinne WALKER.

On assiste à cette époque à une lente sortie du marasme économique, une certaine aisance s'ensuit chez les bourgeois et même chez les artisans. La société se laïcise et l'oligarchie peu à peu s'impose. C'est dans ce cadre qu'il faut replacer la répression du luxe, qui est d'ailleurs fort ancienne et qui n'a rien de spécifiquement genevois ou protestant. Combattre le luxe c'est marquer une volonté absolutiste à l'égard de la bourgeoisie. C'est dans ce but qu'on instaure à Genève en 1646 une Chambre de Réformation (postérieure de dix ans à la Chambre de Réforme fribourgeoise, par exemple). Cette commission permanente se réunira de façon fort irrégulière et ne comprendra pas de pasteur parmi ses membres. Ce sont les registres de cette chambre qu'a étudiés M^{lle} Walker pour la période de 1646 à 1658. Près de 1000 personnes ont comparu, l'une ou l'autre fois, devant elle. La bourgeoisie fournit le lot le plus important d'accusés, citoyens et conseillers compris.

Que leur reproche-t-on? D'avoir tapissé trop luxueusement leurs demeures, de faire montre de trop d'ostentation, tant dans leur mise que lors de cérémonies religieuses, de voyages en carrosse à la campagne, ou en cadeaux.

On peut en particulier, en partant des registres, retrouver plus de quarante types de parures. Celles-ci se multiplient d'ailleurs, car tailleurs et cordonniers font preuve de beaucoup d'ingéniosité pour tourner la loi. Les Genevois du XVII^e siècle paraissent aimer les étoffes voyantes aux motifs éclatants et colorés.

Les juges de la Chambre sont emplis de la crainte de *l'excès*. Ce qui coûte trop cher ou ce qui est de bonne qualité est condamnable. Mais malgré les apparences il s'agit d'un conflit politique, car c'est l'apparence de la hiérarchie qui est mise en cause par l'ostentation de la richesse, signe d'une mobilité sociale nouvelle, ressentie comme un danger par une société qui se refuse à changer.

La lutte contre le luxe fut-elle efficace? Il est permis d'en douter, s'il est vrai que seuls 30 florins d'amende furent versés aux caisses publiques sur les 11000 qui avaient été imposés.

La Bourse française de Rolle, hier et aujourd'hui, par M. Etienne BURGÉ.

L'histoire de la Bourse française de Rolle est un aspect du refuge en Pays de Vaud. Son intérêt réside surtout dans son existence extrêmement longue. Elle est en effet la dernière bourse huguenote à avoir aujourd'hui une activité indépendante.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les événements qui, en 1685, contraignirent à l'exil 200000 réformés, pas plus d'ailleurs que les problèmes qu'ils posèrent aux autorités des pays protestants qui les voyaient passer ou s'établir. C'est pour trouver une solution à ces derniers que, dès la Révocation, on assiste dans le Pays de Vaud à la création de bourses d'entraide. Yverdon eut la sienne dès 1685 et Rolle qui, en 1690, a accueilli 74 réfugiés, suivra dès 1708, semble-t-il.

La Bourse dès son origine est une société privée, de 1708 à 1716 elle semble même fonctionner sans structure fixe. Jusqu'en 1741 elle n'est pas contrôlée officiellement et après cette date elle n'est pas considérée comme une bourgeoisie. Elle distribue son aide à bien plaisir et les bénéficiaires de celle-ci ne sont pas considérés comme ses membres.

L'activité du Conseil de la Bourse s'étend du Léman à la Vallée et de la Dullive à l'Aubonne. La Bourse distribue une aide d'appoint fort classique, et ne diffère fondamentalement des autres bourses vaudoises ni par sa manière d'attribuer les secours ni par celle de se procurer ou de placer ses fonds.

A la fin du XVIII^e siècle la Bourse dépense peu, les descendants des réfugiés français faisant dès lors moins souvent appel à elle. Son capital s'accroît et cette situation favorable continue au début du siècle suivant.

Le XIX^e siècle est marqué par le long combat que mènent les responsables de la Bourse contre le Conseil d'Etat vaudois qui voudrait les contraindre à fusionner avec la Bourse communale de Rolle. Le conflit prend fin en 1873 avec la reconnaissance du caractère privé de la Bourse. Elle ne compte aujourd'hui plus que 54 membres, issus de 7 familles, Cabrol, Chinet, Manuel, Reignier, Sauvet, Terrisse et Vernet. Deux membres seulement vivent à Rolle.

Une enquête effectuée parmi les membres montre qu'elle est devenue aujourd'hui un lieu de la mémoire huguenote en terre vaudoise. Il est à souhaiter qu'elle ne disparaisse pas.

1622. — 26 mars 1987.

L'importance historique des bronzes géométriques (IX^e-VIII^e siècle avant J.-C.), par M. Jean-Louis ZIMMERMANN.

Entre la Grèce créto-mycénienne du II^e millénaire et la culture hellénique du I^{er} millénaire, la rupture est nette et l'essentiel de nos connaissances nous vient de l'archéologie. Tout prouve une brutale récession économique et culturelle, rien par contre ne nous annonce les Doriens, la technologie du fer vient de Chypre et l'alphabet de Phénicie.

Grâce aux relations égéennes le bronze redevient, dès le IX^e siècle, le matériau artistique privilégié et l'analyse des ex-voto des sanctuaires nous fournit de nombreuses informations religieuses et socio-politiques.

Dans tous les sanctuaires les ex-voto les plus prisés entre le X^e et la fin du VIII^e sont incontestablement les bronzes fondus à la cire perdue, venus des

villes ou fabriqués sur place. Les plus caractéristiques de l'époque géométrique sont les chevaux de bronze qui, inconnus à l'époque mycénienne, seront remplacés au siècle suivant par des offrandes d'armes.

C'est à Olympie que l'on trouve le sanctuaire le plus ancien, les trépieds de bronze qu'on y a voués sont antérieurs de 150 ans à ceux des autres temples grecs. Dès la seconde moitié du X^e siècle les trépieds argiens y dominent. Le fait a probablement une signification politique. Vers 800 on peut différencier l'origine de ces ex-voto. Les trépieds d'Argos sont majoritaires à Argos et à Olympie, ceux de Corinthe à Perachora, Ithaque et Termon, ceux de l'Attique à Délos et Athènes. Les bronzes corinthiens et attiques s'équilibrent à Delphes.

L'intérêt des grandes puissances pour les sanctuaires interrégionaux de Delphes, Olympie et Délos peut être également mis en évidence par l'étude des bronzes animaliers. Ceux-ci représentent surtout des chevaux, animaux intimement liés à la classe dominante du géométrique, l'aristocratie.

Comme pour les trépieds la production animalière est surtout argienne au début et on l'imite volontiers à Olympie. Au VIII^e siècle la production se diversifie et augmente considérablement. C'est d'autant plus troublant que la tradition place en 776 les premières Olympiades, la Trêve sacrée étant garantie par les Spartiates. Or, dès avant 775, les bronzes laconiens rivalisent à Olympie avec ceux d'Argos. De même un parallèle peut être établi entre l'apparition d'ex-voto d'une cité grecque et la première victoire d'un athlète de cette cité aux Jeux. Il y a simplement décalage. Les trépieds martelés attiques sont attestés dès 750, la première victoire athénienne date, selon Hippias, de 696. De même, les trouvailles archéologiques paraissent ailleurs en Grèce confirmer les traditions locales: bronzes crétois à Delphes, chevaux laconiens de la fin du VIII^e à Tarente et cheval corinthien à Syracuse un peu plus tôt. Il n'est pas jusqu'à la fondation d'Epizéphi par les Locriens qui ne s'en trouve éclairée. L'archéologie renvoie dos à dos les Locriens de l'est et de l'ouest qui prétendaient l'avoir fondée, des bronzes des deux communautés ont été retrouvés dans une tombe antérieure à la fondation contestée.

En résumé, les bronzes géométriques nous renseignent sur la montée du pouvoir aristocratique et sur les convoitises politiques des principales cités de l'époque, Argos, Corinthe et Athènes.

L'étrange destin du «Journal de voyage dans le Levant» de Louise Demont avec la princesse de Galles (1816), par M^{me} Monique DROIN-BRIDEL.

En automne 1816, Henry Bron, cultivateur à Colombier, et Jeanne Guex, sa femme, recevaient une lettre postée en Italie le 25 septembre et leur annonçant l'heureux retour de leurs filles Louise Demont et Mariette Bron d'un voyage fort aventureux en Orient en compagnie de leur maîtresse Caroline Amélie de Brunswick-Wolfenbüttel, princesse de Galles. Louise Demont annonçait à sa mère (elle était la fille de son premier mariage avec Samuel Demont) l'envoi prochain d'un journal qu'elle avait tenu et dont elle espérait qu'il amuserait un peu sa chère mère.

Qu'est-ce donc qui avait pu mêler deux petites paysannes vaudoises au grand tour qu'effectua en Orient, en 1815 et 1816, la princesse de Galles? L'étude d'une copie du journal de Louise Demont retrouvée par M^{me} Droin-Bridel va nous l'apprendre.

Quittant l'Angleterre en juillet 1814, la princesse Caroline visite l'Allemagne et la Suisse. En septembre elle est à Lausanne, puis à Genève où, sur recommandation, Louise Demont est engagée comme chambrière. La voilà donc en route pour l'Italie qu'elle visitera avec sa maîtresse et la suite de celle-ci dans laquelle on remarque un bel Italien, le sieur Bartolomeo Pergami... Dès avril 1815 Mariette Bron rejoint sa sœur et le 12 novembre tout le monde s'embarque sur le *Leviathan* pour la Sicile, puis sur la *Clorinde* qui, dès le 3 avril, fait route vers l'Afrique. Louise fait connaissance avec la haute mer, qui la secoue fort, puis avec Tunis, où elle s'apitoie sur le sort des femmes du serail du Bey. Ensuite c'est la Grèce, Constantinople, Jérusalem... Et le retour en Italie.

Louise Demont partage la vie de la princesse jusqu'en novembre 1817, date à laquelle elle est licenciée avec le sieur Sachi dont elle aurait été la maîtresse. Elle rentre au pays, mais l'année suivante regagne l'Angleterre pour témoigner contre la princesse de Galles.

En août 1820 George IV intente devant la Chambre des Lords un procès en adultère à sa femme Caroline. Louise Demont est témoin à charge, mais la défense produit une lettre du témoin fort louangeuse pour son ancienne maîtresse. Il y est fait mention du journal que la défense s'est procuré chez les Gaulis et publiera en 1821, à Londres. Cette publication ruina le crédit du témoin Demont, manifestement acheté. Caroline fut acquittée. Elle mourut en août 1821, en pardonnant à Louise. Mariette Bron était à son chevet.

Quant à Louise, elle mourut célibataire dans son village natal le 16 décembre 1867 à l'âge de 74 ans.

1623. — 9 avril 1987.

Trois générations de savants: les de la Rive, par M. Isaac BENGUIGUI.

Les de la Rive sont une de ces dynasties savantes qui illustrèrent Genève aux XVIII^e et XIX^e siècles. On était botaniste de père en fils chez les de Candolle, physicien ou mathématicien chez les de Saussure; les de la Rive, eux, apporteront, pendant trois générations, d'originales contributions dans plusieurs domaines.

Charles Gaspard (1770-1834) est aliéniste et physicien. Après des études de médecine à Edimbourg, il engage, de retour à Genève, une importante réforme à l'hospice des aliénés, dont il a pris la direction dès 1802. Il supprime les instruments de torture dont usait encore une thérapeutique ignorante et barbare et change le statut de l'aliéné. Le fou est un malade et non point un coupable. De la Rive insiste sur la nécessité d'établir avec ces malades une relation morale. Il importe donc de créer des lieux de séjour et de soins spécialisés pour ce type

de patients. De la Rive s'y attache. Il mourra cependant avant l'ouverture en 1838 de l'asile des Vernets.

Chimiste de renom, constructeur de la première pile électrique sur le continent européen, Gaspard de la Rive fut professeur à l'Académie et, comme recteur, imprima une nouvelle orientation à l'enseignement scientifique. Il mena également une carrière politique et fut premier syndic en 1817.

Arthur Auguste, son fils (1801-1873), fut son digne successeur. C'est l'un des pionniers de l'étude de l'électricité. Ses relations avec les savants d'Europe et les expériences qu'il conduisit à Presinge, dont il fit un des centres européens de la physique, le rangent parmi les plus grandes figures scientifiques de son siècle.

Son premier mémoire déjà, intitulé *De l'action qu'exerce le globe terrestre sur une portion mobile du circuit voltaïque* (1822), suscita un vif intérêt de la part d'Ampère. Il devint le confident et l'ami de ce dernier et la correspondance qu'ils entretenirent montre, semble-t-il, que les deux savants avaient, bien avant les publications de Faraday, mis en évidence l'induction magnétique.

Auguste de la Rive obtint le Prix Montyon pour la découverte du procédé de dorure galvanique. Son traité d'électricité, paru en trois volumes de 1853 à 1858, fut considéré comme un modèle de clarté, qui marqua son époque.

Couvert d'honneurs par le milieu scientifique, membre honoraire ou correspondant des sociétés les plus prestigieuses, Auguste de la Rive fut moins heureux dans son activité politique. Conservateur bon teint, il s'opposa au régime fazyste et démissionna même en 1846 de son poste de professeur à l'Académie, dont il avait été deux fois recteur.

Lucien (1834-1894), troisième membre de la dynastie, fut avant tout un théoricien dont le premier travail intitulé *Sur le nombre d'équations indépendantes dans le problème de la répartition des courants électriques dans un réseau de conducteurs* trouva son application dans les lois de Kirchoff.

Ses nombreux travaux scientifiques et notamment les expériences qu'il effectua avec son ami Edouard Sarasin sur les ondes de Hertz lui valurent un doctorat *honoris causa* de l'Université de Genève en 1909. Il mourut doyen d'âge de la Société helvétique des sciences naturelles dont il avait été un membre très actif.

L'attitude de Pobedonostsev, haut procureur du Saint-Synode de l'Eglise orthodoxe, à l'égard des musulmans de l'Empire russe, par M. Michel HAMMER.

Le problème que posent les minorités musulmanes de l'URSS est très actuel: en l'an 2000 les musulmans seront 64 millions et formeront le 22% de la population. Comment se posait-il à la fin du siècle passé? Qu'en pensait le plus intransigent des responsables russes? Il n'est pas sans intérêt de le savoir.

Qui était Pobedonostsev (1827-1907), précepteur des deux derniers tsars et haut procureur du Saint-Synode jusqu'en 1905? Cet homme hautain, sévère, austère a joué en Russie le rôle de tuteur des lettres et des arts. Il a été l'objet de trois thèses qui ont mis en évidence sa rigidité, lui que ses collègues ministres

eux-mêmes décrivaient comme un réactionnaire fanatique. On peut donc savoir quels principes le guidaient.

Pobedonostsev est persuadé qu'il est l'instrument du destin ; il est un partisan d'une oligarchie éclairée, le peuple étant incapable de se prendre en main ; il est convaincu que la liberté d'expression est un facteur de dissolution de la société et se montre hostile à toute idée de réforme. La Russie est orthodoxe et doit le rester, le tsar est le garant de l'ordre qui ne peut être assuré que par le respect de la subordination. Pobedonostsev s'oppose donc aux catholiques, ferment délétère dans l'empire et aux juifs en qui il voit le plus grand danger qui menace l'empire. Il est beaucoup moins corrosif à l'égard des musulmans, dont il n'a, à vrai dire, qu'une connaissance superficielle. Jusqu'en 1882, en effet, l'islam ne menace pas l'orthodoxie et le monde musulman apparaît comme un ensemble composite, dispersé et dépourvu de guide. Son chef théorique, le mufti d'Ufa, n'a qu'un pouvoir limité. Et de fait les musulmans de l'empire n'ont pas d'unité raciale (ils sont Turcs, Iraniens, Ossètes, Mongols ou Chinois) et pas d'unité linguistique ou sociale. Leur unité religieuse même est illusoire, car au sein de certains groupes survivent des croyances préislamiques et il faut aussi prendre en compte les divisions traditionnelles de l'islam et l'influence des confréries soufites.

Dès 1882 le haut procureur change d'attitude, sous l'influence de Nicolas Ilminsky, et entreprend de convertir les musulmans à l'orthodoxie. Il compte ouvrir des écoles nationales, limiter les séjours des musulmans de l'empire dans les écoles d'Istanbul et peser sur le choix du mufti d'Ufa, en élisant de préférence le candidat le moins brillant.

Le programme de Pobedonostsev n'eut aucun succès. Les musulmans y répondirent par la création de groupes divers tels que les djahidistes et les islahistes. Le premier de ces mouvements, créé par un noble tatar, Ismaïl Bey Gaspinski, est réformiste et prône surtout une meilleure scolarisation des masses. Le mouvement islahiste, fondé à Kazan vers 1885, est plus redoutable. Il préconise une action directe contre l'administration du tsar et contre les éléments musulmans conservateurs. Dans ses rangs on note la présence de futurs socialistes révolutionnaires et même de futurs bolchéviques comme Yamashev.

La politique du haut procureur ne lui apporta que des déceptions. La défaite de 1905 lui porta le coup fatal en ruinant le prestige des Russes aux yeux des musulmans. Les communautés russes et islamiques continuèrent à s'ignorer. Ce n'est qu'en 1917 avec l'arrivée à Moscou des 900 délégués du Congrès de tous les musulmans de l'URSS que les Russes eurent la révélation d'une vie politique musulmane.

1624. — 14 mai 1987.

La forme d'une ville. A propos du plan Billon, par M. Bernard LESCAZE.

Publié en introduction à l'édition du plan Billon, réalisée sous la direction de M. Bernard Lescaze, par la société auxiliaire des archives d'Etat.

Le Corbusier à Genève, 1922-1932, par M. Richard QUINCEROT.

L'orateur brosse à grands traits un portrait du Corbusier, dont on célèbre cette année, par une exposition en l'immeuble Clarté, le centième anniversaire de la naissance. Charles Edouard Jeanneret-Gris est en effet né il y a un siècle à La Chaux-de-Fonds et même si le phénomène Le Corbusier a perdu de son actualité, il vaut la peine d'étudier cet architecte, peintre et écrivain, chef de file de l'avant-garde, bien mieux pourvu de commandes officielles, cependant, qu'il ne l'a dit et écrit.

Les modules imposés par Le Corbusier ont été très copiés et ne ressortent plus guère aujourd'hui d'ensembles qui leur ressemblent.

L'auteur s'attache à décrire la carrière genevoise du Corbusier. Dix ans de luttes, de 1922 à 1932, pour rien finalement car des très nombreux projets qu'il fera pendant cette période il n'en réalisera que très peu. Sa participation au concours organisé en 1927 pour la construction d'un Palais des Nations à Genève lui apportera la notoriété. Il est en effet primé et son projet arrive au premier rang des 397 concurrents, ex aequo avec les maîtres de l'Ecole de Paris. Mais malgré les pressions qu'il organise avec beaucoup de savoir-faire, il n'obtiendra pas le mandat. De même, ses projets pour le triangle de Villereuse et la restructuration de Saint-Gervais ne passeront pas la rampe. Dès les années 30 ses amis genevois se lassent. Ils ont de la peine à trouver des auditeurs aux conférences qu'il veut donner. Le Corbusier effraie.

M. Quincerot conclut en disant la difficulté d'étudier objectivement Charles Edouard Jeanneret-Gris, qui fut un génie de l'autopromotion. Il a publié lui-même son œuvre complète en trois volumes, dont le premier a paru en 1929 alors que l'auteur n'avait que 42 ans, et il a archivé avec un soin méticuleux chaque document le concernant, jusqu'aux nappes des tables qu'il avait couvertes de croquis.

1625. — 22 octobre 1987.

Dans l'ombre de la Réforme: les membres de l'ancien clergé demeurés à Genève (1536-1556), par M^{me} Gabriella CAHIER.

Publié dans le présent bulletin, p. 367-389.

Les savants genevois et le monde scientifique de leur temps (XVII^e-XIX^e siècle), par M. Armand BUCHS.

Genève aux XVIII^e et XIX^e siècles a produit 140 savants dont une soixantaine atteignirent une renommée internationale. C'est beaucoup pour une ville de 20000 habitants. Partant de ce fait récemment évoqué devant notre société par M. Benguigui, M. Buchs peint à larges touches un tableau de l'apport genevois à la chimie.

M. Buchs donne quelques précieux renseignements sur chacun des enseignants qui ont occupé une chaire de chimie en notre Académie. Pierre-François Tingry avait étudié la pharmacie à Paris. C'est un tenant de la théorie du phlogistique qui fera surtout de la chimie appliquée. Il obtiendra une chaire en 1802. Gaspard de la Rive obtiendra l'autre et s'intéressera surtout à l'électricité, et Théodore de Saussure, le meilleur du lot, devra se rabattre sur la chaire de minéralogie. Il publiera un ouvrage monumental sur la nutrition des plantes. Savant remarquable, il place l'expérience au centre de sa démarche scientifique et tend à remplacer l'autorité de l'auteur par la possibilité qu'il entend donner au lecteur de contrôler les résultats.

La chaire de chimie est occupée après la démission de de la Rive par Benjamin de la Planche qui laisse le souvenir d'un enseignement remarquable, puis par Marignac, l'un des grands savants de son époque, dont les travaux sur les terres rares font autorité. Correspondant de Mendeleïev, Marignac découvre deux éléments du fameux tableau périodique, l'ytterium en 1878 et le gadolinium en 1880.

Son successeur, Gräbe, est déjà notablement connu par la synthèse qu'il a faite de l'alizanine à partir du goudron, lorsqu'il vient occuper la chaire genevoise. Avec lui débute en la nouvelle école des Philosophes l'étude de la chimie organique.

1626. — 12 novembre 1987.

Les archives criminelles genevoises: une porte ouverte sur le quotidien. Quelques exemples, 1760-1767, par M. Michel PORRET.

M. Porret rappelle quelques données classiques concernant l'étude de la violence, d'après les registres de justice. Certaines catégories sociales sont surreprésentées et la parole populaire qu'on trouve dans les dossiers nous est parvenue transcrite par des lettrés.

Pour la période considérée, il ne s'est attaché qu'à l'étude des 227 dossiers ouverts pour cause de violences verbales et physiques: assassinats, batteries, mauvais traitements, excès en paroles, édits diffamatoires. Pendant cette période, où la conjoncture est stable, un Genevois sur douze a été, soit comme témoin, soit comme victime, soit comme accusé, confronté au problème de la violence. Genève, où seuls cinq crimes ont été commis entre 1760 et 1767, est une ville tranquille, où cependant le spectacle de la violence est quotidien.

Qui sont les violents? Des hommes, dans la presque totalité des cas. Ils appartiennent à toutes les couches de la population, tous les métiers sont représentés. Mais cette violence paraît, tant par les lieux où elle s'exerce que par les temps où elle sévit, être surtout le fait des pauvres. Elle frappe les plus faibles et les plus démunis (les femmes et les enfants sont très nombreux parmi les victimes).

L'auteur illustre son propos d'exemples caractéristiques. Selon lui, la violence genevoise, dont les conséquences sont parfois graves, est une violence contrôlée, qui obéit à ses règles propres et qui suit certains rites.

Quelles en sont les causes? La promiscuité, la misère, les humiliations, le contrôle permanent des voisins. C'est particulièrement net dans les cas fréquents de violences familiales. Mais peut-on vraiment expliquer ce qui peut pousser un père à jeter, de rage, ses enfants par la fenêtre?

Quelles qu'en soient les causes, la violence révèle un manque d'harmonie souvent culpabilisant pour les victimes aussi, qui cachent leurs malheurs, autant que faire se peut.

De l'honneur à la honte. Les régiments suisses de Naples, le 15 mai 1848, par M^{lle} Joelle FÉLIX.

Le 15 mai 1848, les quatre régiments suisses capitulés au service du Royaume des Deux-Siciles, et qui formaient le noyau dur de l'armée napolitaine écrasèrent une insurrection libérale, provoquée par la duplicité du roi Ferdinand, qui semblait vouloir revenir sur les concessions qu'il avait faites à son peuple en février. La répression paraît avoir été très violente et fut suivie de massacres, de viols et d'incendies. L'opinion publique napolitaine accusa les troupes suisses des pires forfaits et stigmatisa particulièrement le comportement cruel des officiers.

Dans toute l'Italie la nation suisse est aussitôt mise au banc des accusés, ce qui provoque en Suisse une émotion considérable. Des soldats d'une démocratie ont sauvé un tyran et martyrisé une population qui revendiquait ses droits. La Diète, qui siège pour établir une nouvelle constitution, décide l'envoi à Naples d'une commission d'enquête formée de MM. Franchini, futur conseiller fédéral, et Colin. Cette commission éprouve une difficulté certaine à remplir sa mission. Les commissaires se méfient des témoignages napolitains dont certains sont exagérés. Ils demandent des plaintes écrites, excluant par là certains témoins. Ils en reçoivent dix-sept, dont copie est aussitôt fournie pour réponse aux colonels des régiments, qui nient en bloc les affirmations populaires. La commission prend en outre connaissance de vingt-quatre témoignages à décharge suscités par le major Palmieri, elle rentre ensuite à Berne, où elle dépose son rapport le 30 juillet. La Diète en prend connaissance lors d'une de ses dernières séances et n'en est pas très satisfaite.

L'affaire porta le dernier coup au régime des capitulations militaires le 20 février suivant, le Département politique présenta un rapport sur leur suppression. Le recrutement fut interdit et le Conseil fédéral tenta de négocier avec le gouvernement napolitain la résiliation des contrats en cours. Le refus napolitain ne fit que prolonger de quelques années l'existence des régiments capitulés, qui disparurent peu glorieusement dans la tourmente de 1859.

1627. — 26 novembre 1987.

A propos des origines du féminisme protestant en Suisse romande, par M^{me} Anne-Marie KAEPPELI.

C'est à l'instigation de Joséphine Butler, aristocrate britannique, que le mouvement féministe s'implanta en Suisse romande. Il fut surtout le fait

d'hommes protestants, liés au mouvement du christianisme social et qui menèrent à la suite de leur égérie une véritable croisade pour l'abolition de la prostitution. La conférencière s'attache à décrire trois trajectoires: celles d'Alfred de Meuron, d'Aimé Humbert et d'Auguste de Morsier.

Le premier est surtout un spécialiste des problèmes que pose le travail féminin et qu'il traite dans de nombreux articles dans *Le Signal*, de Genève. Aimé Humbert lui, conseiller d'Etat neuchâtelois, recteur de l'université de sa ville, est jusqu'à sa mort, en 1900, le principal animateur de la fédération abolitionniste. C'est un véritable croisé, très influencé par l'exemple américain. Le féminisme est d'ailleurs chez les Humbert une affaire de famille, l'épouse d'Aimé, Marie Humbert-Müller, ayant fondé les Amis de la jeune fille.

Auguste de Morsier a développé de 1896 à 1920 une intense activité journalistique. Il est un des rares hommes féministes à ne pas privilégier un des aspects de la lutte féminine. C'est, entre autres choses, un suffragiste convaincu.

Qu'est-ce qui peut bien pousser les hommes protestants à s'engager en faveur des femmes? M^{me} Kaeppli distingue six raisons: le désir de «réparer les dégâts de la Réforme et de rendre à la femme expulsée sa place; la volonté de l'aristocratie (dont sont issus bien des féministes) de s'affirmer face au nouveau pouvoir; une nouvelle conception du rôle de l'individu; l'adéquation des vues féministes et de certaines idées de christianisme social protestant; et, par-dessus tout, la primauté de la morale sur la science et le refus du plaisir. En bref, ces hommes protestants se reconnaissent redevables pour une dette limitée et évitent ainsi de reconnaître une dette immense envers la femme donneuse de vie et de plaisir.

**Autour d'Emilie Gourd: le féminisme suisse romand au début du siècle,
par M^{me} Martine CHAPONNIÈRE.**

Le féminisme est pluriel rappelle pour commencer M^{me} Chaponnière qui, citant Helen de Mulinen, montre bien qu'au début du siècle il y a deux catégories de femmes, les opprimées et celles qui se sont donné mission de les aider.

L'égalité doit se mériter et se faire dans le respect de la différence. On distingue quatre grandes options féministes: l'option morale qui s'exprime surtout par le courant abolitionniste; l'option pédagogique, qui voit une femme restant au foyer et porteuse spécifique du sens de la vie, de la paix et du sacrifice; l'option syndicale dont les tenantes tout attachées à leurs problèmes collaboreront peu avec les autres femmes; enfin l'option suffragiste, qui veut la femme égale à l'homme. Emilie Gourd accepte, quant à elle, la spécificité féminine, elle couvre les quatre options du féminisme et s'est intéressée à chacune, mais, pour elle, il y a une échelle des valeurs féministes, au sommet de laquelle on trouve le suffragisme, auquel on arrive fatalement.

Fille du théologien et philosophe Jean-Jacques Gourd, extrêmement active et opiniâtre, Emilie Gourd est aussi une fille de la Genève de son temps,

protestante, républicaine et internationale. Elle soutint la SDN, combattit les frontistes et endura en silence la peine qu'elle eut lorsqu'elle vit des dictatures accorder le droit de vote aux femmes, alors que son pays, qu'elle aimait, le lui refusait.

Elle avait foi en sa cause. Le féminisme était lumière et ses adversaires sombres. Les femmes qui combattaient le suffrage féminin devaient être convaincues, et Emilie Gourd n'hésita jamais à annexer à la cause suffragiste les grandes ancêtres, même si ces dernières avaient montré peu d'intérêt pour elle.

Elle ne se découragea que rarement et consacra sa vie et sa fortune au triomphe de ses idées. Elle est morte à Genève en 1946 à l'âge de 65 ans et n'a jamais voté.

1628. — 10 décembre 1987.

Judith de Saussure en exil à Montpellier: une victime de Voltaire, par M. Jacques PROUST.

Curieux destin que celui de Judith de Saussure, la sœur presque ignorée du grand Horace Bénédicte, qui quitta Genève en 1777 pour aller s'établir à Montpellier, où elle devait mourir le 4 décembre 1809.

Petite personne très enjouée et réveillée, jeune femme cultivée, elle fit pour son malheur, en 1768, la rencontre du patriarche de Ferney, lors de la représentation de l'une de ses pièces. Elle lui plut. Il la trouva charmante, elle sera éblouie et écrira, la tête tournée, à son frère qui résidait alors à Londres. Une invitation à Ferney et plusieurs visites suivront. Puis tout bascule. En décembre 1772 la *Correspondance littéraire* de Grimm publie une lettre du maréchal de Richelieu demandant s'il est vrai que M^{me} Denis a dû interdire Ferney à Judith de Saussure, présentée comme une «Messaline de Genève» âgée de 18 ans. Le seigneur patriarche donne à entendre dans un démenti, lui aussi publié, que, s'il s'est effectivement trouvé mal en présence de Judith, c'est uniquement à cause des qualités de son interlocutrice.

Bref, toute l'Europe cultivée crut dès lors ce que Voltaire, Grimm et Richelieu avaient voulu lui faire croire, que la jeune Judith avait fauté avec l'égrillard maître de Ferney. Seuls sa famille et ses amis les plus proches lui gardèrent leur confiance. A Genève elle est en butte à l'hostilité des salons et des gens de la bonne société. Aussi, en 1777, elle part soigner à Montpellier des maux, pour l'essentiel psychosomatiques. Elle y restera trente ans, ne quittant la cité languedocienne que pour des voyages et des séjours à Genève sous la Terreur.

A la mort de Voltaire, elle tente de récupérer dans la correspondance du philosophe deux lettres d'elle, que l'éditeur pressenti, Beaumarchais, ne retrouvera pas.

Elle mènera dès lors une vie retirée, fréquentant la bonne société locale et notamment le comte de Périgord, dont elle publiera plus tard un éloge, qui est sa seule œuvre originale.

Jusqu'à la fin Judith restera marquée par l'affaire de 1772. Quand elle s'avise de marier le pasteur Encontre, en offrant une dot à la promesse, elle reçoit de ce dernier une volée de bois vert : «Pourquoi seriez-vous une femme accomplie? Il n'y en eut jamais. Où est votre vice caché?»

Voltaire, Grimm et Richelieu avaient bien travaillé.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER
SUR L'EXERCICE 1987

<i>Recettes</i>	<i>au 31.12.1987</i>
Dons et cotisations	Fr. 23.135,—
Ventes des publications	» 8.044,50
Subventions:	
– Etat de Genève	» 15.000,—
– pour publications	» 37.500,—
Gains sur titres	» 5.572,70
Excédent de dépenses	» 745,10
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	<u>Fr. 89.997,30</u>
	<hr style="border-top: 3px double black;"/>
<i>Dépenses</i>	
Frais généraux	Fr. 25.335,65
Frais de publications	Fr. 64.661,65
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	<u>Fr. 89.997,30</u>
	<hr style="border-top: 3px double black;"/>